

COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE

67210 – VALFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 MARS 2016

Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Messieurs Bernard FRINDEL, Denis ROSFELDER, Bernard HIRTZ, Joffrey JEHL, Claude ANDRES, Jean-Claude SCHMITT, Mesdames Monique ROSFELDER, Denise LUTZ-ROHMER, Patricia JACOB, Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Patricia TETU, Chantal VOEGEL

Membres absents excusés : Madame Denise LUTZ-VOEGEL qui donne procuration à Monsieur Claude ANDRES, Monsieur Jean-Pierre VOEGEL

Secrétaire de séance : Madame Monique ROSFELDER

Monsieur le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 19 h30 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Il demande de rajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire : POINT N°15 : Création d'un poste d'emploi saisonnier. Le Conseil Municipal donne son accord.

POINT N° 01

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DU 25/01/2016 ET DU 29/02/2016

Madame Chantal VOEGEL demande de modifier sa question posée lors de la séance du 25 Janvier 2016 : « Pourquoi le CM-CIC Aménagement Foncier n'a pas respecté la bande verte prévue sur le plan ? ». Monsieur le Maire informe que le CM-CIC Aménagement Foncier ne peut réaliser la bande verte vu la configuration du terrain en Lot N°12.

Les procès-verbaux ne relevant plus d'autres remarques, sont adoptés à l'unanimité.

POINT N° 02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL DE L'EXERCICE 2015

Le Compte Administratif de l'exercice 2015 est soumis au Conseil Municipal qui, réuni sous la présidence de Madame ROSFELDER Monique, 1^{ère} Adjointe, donne acte de sa présentation par le Maire.

Ce Compte Administratif se résume comme suit :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) RECETTES

Titres émis en 2015	940 605,12 €
Excédent reporté de 2014	<u>69 628,90 €</u>
TOTAL	1 010 234,02 €

b) DEPENSES

Mandats émis en 2015 670 168,30 €

EXCEDENT 2015 (Fonctionnement) 340 065,72 €

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

a) RECETTES

Titres émis en 2015 446 353,12 €

Excédent reporté de 2014 239 497,92 €

TOTAL 685 851,04 €

b) DEPENSES

Mandats émis en 2015 388 728,04 €

Reste à réaliser 130 311,44 €

TOTAL 519 039,48 €

EXCEDENT 2015 (Investissement) 166 811,56 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 506 877,28 €

Le Conseil Municipal

Après avoir obtenu les explications et justifications nécessaires

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la bonne gestion de la comptabilité communale

VOTE ET ARRETE, en l'absence du Maire qui s'est retiré, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ADOPTE PAR :

POUR : 9 voix

CONTRE : 1 voix

ABSTENTION : 3 voix

POINT N° 03

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL DU RECEVEUR DE L'EXERCICE 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et D.2343-1 à D.2343-10

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par Madame CHRISTAMNN, Receveur en poste à BARR

et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la Commune

Monsieur le Maire précise que Madame CHRISTMANN a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur

AYANT entendu l'exposé

Le Conseil Municipal

Après délibération,

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice

ADOpte PAR :

POUR : 10 voix

CONTRE : 1 voix

ABSTENTION : 3 voix

POINT N° 04

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL DE L'EXERCICE 2015

Les membres du Conseil Municipal de VALFF, réuni sous la Présidence de Monsieur Germain LUTZ – Maire

APRES AVOIR ENTENDU le Compte Administratif de l'exercice 2015 ce jour

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

CONSTATANT que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de : **270 436,82 €**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	69 628,90
Virement à la Section d'Investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT
	DEFICIT
	270 436,82
A) EXCEDENT AU 31/12/2015	340 065,72
Affectation obligatoire	
A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à l'exécution du virement à la Section d'Investissement (compte 1068)	
Solde disponible : 270 436,82	
affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	300 000,00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur (ligne 002)	40 065,72
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31/12/2015	

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)
Déficit résiduel à reporter – Budget Primitif 2015
Excédent disponible (voir A – solde disponible)
C) Le cas échéant – affectation de l'excédent antérieur reporté

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N° 05

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2016

L'article L2331-3 du Code général des Collectivités Territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes. Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont ensuite appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Les bases fiscales 2016 de la Commune, notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

- ↳ la taxe d'habitation : 1 874 000 €
- ↳ la taxe foncière sur les propriétés bâties : 1 355 000 €
- ↳ la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72 400 €
- ↳ et la cotisation foncière des Entreprises : 0 €

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1 % des taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2016, taux qui sont en augmentation de 1 % par rapport à ceux de 2015

TAXE	POUR MEMOIRE TAUX ANNEE 2015	TAUX VOTES POUR 2016 EN %	BASES D'IMPOSITION ANNEE 2016	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	13,36	13,49	1 874 000	252 803
Foncier Bâti	6,35	6,41	1 355 000	86 856
Foncier Non Bâti	28,37	28,65	72 400	20 743
CFE	0	0	0	0
			TOTAL	360 402

ADOPTE PAR :

POUR : 10 voix

CONTRE : 1 voix

ABSTENTION : 3 voix

POINT N° 06

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE L'EXERCICE 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13

CONSIDERANT l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7)

Le projet de Budget Primitif pour l'année 2016 est présenté et commenté par le 1^{er} magistrat, chapitre par chapitre

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de Monsieur le Maire sur les prévisions de dépenses et de recettes de l'année 2016
VOTE le Budget Primitif 2016 tel qu'il est présenté et qui est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **1 006 717,12 euros**

Section d'Investissement

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **981 957,18 euros**

PRECISE que le Budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature) en équilibre à **1 988 674,30 euros**.

ADOPTE PAR :

POUR : 10 voix

CONTRE : 1 voix

ABSTENTION : 3 voix

POINT N° 07

MISE A PRIX DE VENTE DE LA MAISON MOSSER

La Commune décide de la mise en vente de la maison MOSSER, situé au 175, rue de l'Eglise à VALFF d'une superficie de 2 ares - Section 04 Parcelle 144.

Monsieur le Maire propose le prix de vente à 128 400,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir OUI les explications de Monsieur le Maire

Après délibération,

APPROUVE le prix de vente pour la Maison MOSSER située au 175, rue de l'Eglise à VALFF (67210) pour un montant de 128 400,00 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N° 08

ACQUISITION D'UNE VOITURE UTILITAIRE CITROËN

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait informé l'Assemblée du remplacement du véhicule communal C15 car les réparations étaient trop importantes.

Une offre de prix du Garage KASTLER à BARR nous est parvenue pour un véhicule Citroën NEMO 1,4 L HDI 75 CV de couleur blanche ayant 99 000 kms, équipé d'une attache remorque et d'une galerie, en très bon état.

Le Conseil Municipal, après avoir OUI les explications de Monsieur le Maire

Après délibération,

DECIDE de l'acquisition du véhicule Citroën NEMO pour la somme de 4 100,00 € + frais d'immatriculation à 277,76 € soit un montant total de 4 377,76 €

ADOPTE PAR :

POUR : 13 voix

ABSTENTION : 1 voix

POINT N° 09

TARIF DE LOCATION DES CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire expose aux membres présents son souhait de recalculer les tarifs de location des concessions au cimetière de VALFF comme suit :

Concession	2 m ²	4 m ²
30 ans	105,00 €	210,00 €
40 ans	140,00 €	280,00 €
50 ans	175,00 €	350,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE, d'appliquer cette grille tarifaire à compter du 01 avril 2016.

POINT N° 10

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DE L'EXERCICE 2015

Le Compte Administratif Lotissement de l'exercice 2015 est soumis au Conseil Municipal qui, réuni sous la présidence de Madame ROSFELDER Monique, 1^{ère} Adjointe, donne acte de sa présentation par le Maire.

Ce Compte Administratif Lotissement se résume comme suit :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) RECETTES

Titres émis en 2015	78 844,60 €
Excédent reporté 2014	<u>181 066,32 €</u>
TOTAL	259 910,92 €

b) DEPENSES

Mandats émis en 2015	77 580,76 €
----------------------	--------------------

EXCEDENT 2015 (Fonctionnement) 182 330,16 €

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

a) RECETTES

Titres émis en 2015	0,00 €
Déficit reporté 2014	<u>182 736,16 €</u>
TOTAL	182 736,16 €

b) DEPENSES

Mandats émis en 2015	68 763,16 €
DEFICIT 2015 (Investissement)	251 499,32 €
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	69 169,16 €

Le Conseil Municipal

Après avoir obtenu les explications et justifications nécessaires

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la bonne gestion de la comptabilité communale

VOTE ET ARRETE, en l'absence du Maire qui s'est retiré, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N° 11

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT COMMUNAL DU RECEVEUR DE L'EXERCICE 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et D.2343-1 à D.2343-10

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par Madame CHRISTAMNN, Receveur en poste à BARR et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Lotissement de la Commune

Monsieur le Maire précise que Madame CHRISTMANN a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur

AYANT entendu l'exposé

Le Conseil Municipal
Après délibération,

ADOpte A L'UNANIMITE le Compte de Gestion du Lotissement Communal du Receveur pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice

POINT N° 12

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 : LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015 ce jour

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

CONSTATANT que le Compte Administratif présente **un excédent de fonctionnement de 181 066,32 euros**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		181 066,32
Virement à la section d'investissement		
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	1 263,84
	DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2015		182 330,16
Affectation obligatoire		
à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		-251 499,32
Déficit résiduel à reporter		
à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		
Solde disponible :		
affecté comme suit :		
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)		
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour...		
B) DEFICIT AU 31/12/2015		-69 169,16
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Déficit résiduel à reporter – Budget primitif 2011		
Excédent disponible (voir A – solde disponible)		
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté		

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT N°13

VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE L'EXERCICE 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13

CONSIDERANT l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7)

Le projet de Budget Primitif Lotissement Communal pour l'année 2016 est présenté et commenté par le 1^{er} magistrat, chapitre par chapitre

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de Monsieur le Maire sur les prévisions de dépenses et de recettes de l'année 2016

VOTE le Budget Primitif Lotissement Communal 2016 tel qu'il est présenté et qui est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **588 740,32 euros**

Section d'Investissement

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **401 419,32 euros**

PRECISE que le Budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature) en équilibre à **990 159,64 euros**.

ADOPTE PAR :

POUR : 11 voix

ABSTENTION : 3 voix

POINT N°14

FLEURISSEMENT 2015

Madame Monique ROSFELDER, adjointe au Maire et responsable de la Commission, communique à l'Assemblée le nom des particuliers et des professionnels qui ont été primés au titre du fleurissement communal de 2015 :

Catégorie « Maison avec possibilité de fleurissement limité »

Madame RIEFFEL Marie-Thérèse
Madame ROSFELDER Lucienne
Madame BODEIN Monique
Madame et Monsieur VOROS Denis
Madame et Monsieur WAGENTRUTZ Christophe
Madame et Monsieur WAGENTRUTZ Rémy
Madame et Monsieur DECKER Léon
Madame et Monsieur VOEGEL Jean-Marie
Madame et Monsieur GLEITZ Jean-Pierre
Madame et Monsieur LUTZ André 117, rue Principale

Catégorie « Hôtels Restaurants »

Restaurant « DU TILLEUL »
Restaurant « AU SOLEIL »
Garage VOEGEL

Catégorie « Maison avec Jardin visible de la Route »

Madame et Monsieur VELTEN Antoine
Madame et Monsieur HELBERT Gérard
Madame et Monsieur HUBER Raymond
Madame et Monsieur KEIL Francis

Madame et Monsieur VOROS Joseph
Madame et Monsieur SCHULTZ Dominique
Madame et Monsieur JOST Jean-Claude
Madame et Monsieur HUMLER Aloyse
Madame et Monsieur MEYER Philippe Bernard
Madame et Monsieur SPITZ André
Madame et Monsieur TRUFFIER Alexandre

Catégorie « Jardins et Espaces Verts »

Madame et Monsieur MEYER Alain
Madame et Monsieur HOFFBECK Thierry
Madame et Monsieur LANG Robert
Madame et Monsieur RIEGLER Joël
Madame et Monsieur MEYER Raymond
Madame et Monsieur HARTZ Edouard

Chaque lauréat s'est vu remettre un bon d'achat qui lui permettra de poursuivre le fleurissement et ainsi contribuer activement à l'embellissement de sa demeure et apporter un beau cachet à notre village. Au total 7 bons d'achat de 25,00 € et 22 bons d'achat de 15,00 € ont été distribués.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N°15

CREATION D'UN POSTE D'EMPLOI SAISONNIER

Le 1^{er} magistrat propose de reconduire la création d'un poste d'agent d'entretien non titulaire pour la période allant du 17 mai 2016 au 30 septembre 2016.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel grade, il habilite l'autorité à recruter.

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent à la période estivale de la Commune, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal

DECIDE de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique 2^{ème} classe pour une période allant du 17 mai au 30 septembre 2016 inclus

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures

DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints Techniques de 2^{ème} classe

ADOPTE PAR :

POUR : 11 voix

ABSTENTION : 3 voix

POINT N°16 **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

URBANISME

Dossiers déposés auprès de l'ATIP pour instruction

Certificats d'urbanisme

→ Maître Martial FEURER pour le compte des héritiers BREIDT Denis et consorts 2 rue de la Montagne à OBERNAI (67210) pour la vente de la propriété situé 56 Impasse des Lilas à VALFF (67210), section 08 – parcelle n° 246 d'une surface de 763 m²
CU 067 504 16 R0004

Déclarations préalables

→ Demande déposée par Monsieur HERBRECH Bertrand 46, Impasse des Lilas à VALFF (67210) pour la mise en place d'un abri de jardin.
DP 067 504 16 R0005

Permis de construire

→ Demande déposée par Les Primeurs d'Alsace SARL représenté par Monsieur MEYER Bertrand 184, rue Principale à VALFF (67210) pour la rénovation avec surélévation de la toiture d'un hall existant, adjonction en extension d'un abri ouvert, charpente métallique, bardage bois teinte brun foncé, couverture fibro ciment gris nature. Section 03 – Parcelles n°216 à 219-233-234.
PC 067 504 16 R0007

→ Demande déposée par Monsieur VOEGEL Séraphin 30, rue Sainte Odile à VALFF (67210) pour la réhabilitation d'un ancien corps de ferme au 203, rue Principale à VALFF. Section 03 – Parcelle n°54.
PC 067 504 16 R0008

Permis de construire modificatif

→ Demande déposée par SCCV ALTITONA 3, avenue du Général Leclerc à ROSHEIM (67560) pour un terrain situé au 11 rue de la Fontaine et 11 rue du Puits (Lotissement Sainte Odile) à VALFF (67210) pour le rajout de 2 places de stationnement extérieures et rajout d'un local poubelles extérieur. Section 14 – Parcelle n°579.
PC 067 504 15 R0002/M01

POINT N°17 **COMMUNICATIONS**

- Contrôle des équipements sportifs et récréatifs par la Société SOLEUS pour un montant de 251,45 €.
- Comme chaque année, l'Oschterputz aura lieu le samedi 02 avril 2016, rendez-vous à 8h15 à l'Atelier Communal.
- Spectacle au Jardin du Livre « Seppel ou Yoseph et ses frères » le Dimanche 03 avril 2016 à 15h00.

- Dimanche 10 avril 2016, Fête paroissiale à la salle polyvalente, Messe à 9h30 suivie d'un repas à 12h30 pour 16,00 €.
- Dimanche 17 avril 2016 à 17h00 en l'Eglise Saint Blaise, concert de la Chorale Sainte Cécile au profit de l'Association des Amis de l'Arche en Alsace et l'Association Réunir Musique et Confort pour la Personnalisation des Soins, entrée libre- plateau.
- Samedi 23 avril 2016 à 20h00 à la salle polyvalente, « E Friejhohr fer unseri Sproch » interprété par la Troupe de Kintzheim avec la participation de la Société de Musique Alsatia et de la Chorale Sainte Cécile de VALFF.
- Vendredi 29 avril 2016 à 20h00 à la salle polyvalente, 70 ans du FC VALFF.
- La Cérémonie au Monument aux Morts aura lieu le Jeudi (Ascension) 05 mai 2016 à 11h00 avec la participation de la Société de Musique Alsatia, de la Chorale Sainte Cécile et des Sapeurs-Pompiers de VALFF et de BOURGHEIM. La Messe aura lieu à 10h00, et le vin d'honneur offert par la Municipalité sera servi à l'issue de la Commémoration.
- Samedi 07 mai 2016 à 20h00 à la salle polyvalente, Soirée Asperges, dîner dansant organisé par la Société de Musique Alsatia.
- Dimanche 08 mai 2016, concours de pêche à l'Etang de pêche de VALFF et tournoi de pétanques autour du Wihr organisé par le FC VALFF.
- Dimanche 15 mai 2016, marche populaire des sapeurs-pompiers.
- Dimanche 22 mai 2016, marché aux puces dans les rues de VALFF, organisé par le FC VALFF.
- Dimanche 29 mai 2016, randonnée de la Kirneck organisée par le Cyclo-Club de VALFF.
- Dimanche 05 juin 2016, 18^{ème} édition du Triathlon International d'Obernai-Benfeld.
- Convention de fourrière pour l'année 2016 : la cotisation de la Fourrière Refuge d'Alsace Centrale d'Ebersheim s'élève à 1 119,60 € (1244 habitants X 0.90€).
- Le recensement de la population 2016 est de 1287 habitants par rapport à 1244 habitants en 2011.
- Demande de prise en charge du vin d'honneur par la Municipalité pour le concert de la Chorale Sainte Cécile de VALFF, le 17 avril 2016. Après concertation le Conseil Municipal donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 21 h 50.